

PV GRID : Nouveau classement des pays européens sur les procédures de développement et de raccordement des projets photovoltaïques

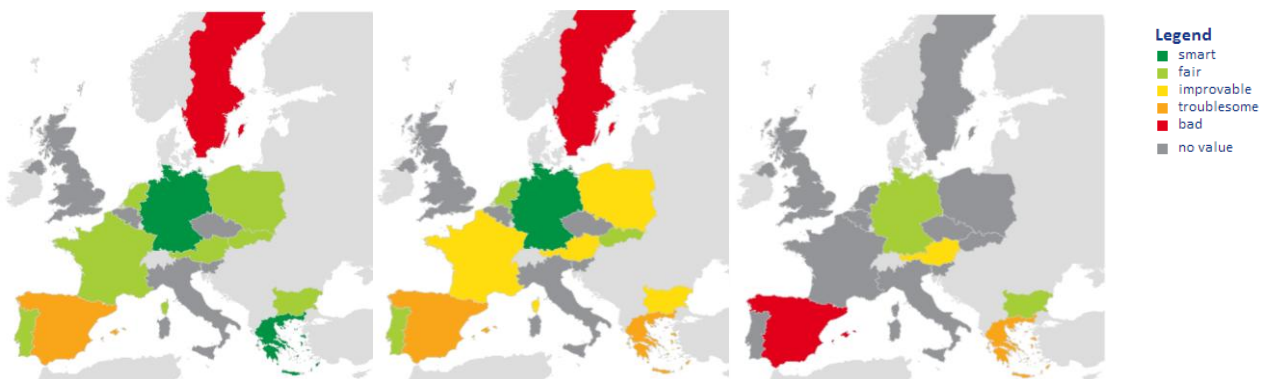
Athènes, Berlin, Bratislava, Bruxelles, La Hague, Lisbonne, Madrid, Paris, Prague, Rome, Sofia, Stockholm, Vienne, Varsovie,
Le 16 Janvier 2013

Le consortium européen PV GRID, auquel participe ENERPLAN, a publié une mise à jour significative de sa base de données sur les processus de développement de projets photovoltaïques (PV). Celle-ci rassemble des données détaillées de 16 pays européens et offre une évaluation de chaque pays en fonction de la « simplicité » de l'ensemble des procédures que les développeurs de projets PV doivent accomplir pour pouvoir injecter de l'électricité sur le réseau.

Les partenaires du projet PV GRID ont collecté et analysé les données fournies par les installateurs et développeurs de projet PV de 16 pays européens. Ces travaux font suite aux résultats du projet PV LEGAL, qui s'est déroulé de 2009 à 2012 et a conduit à la création d'une base de données publique et interactive permettant d'évaluer les progrès faits dans la simplification des barrières administratives et légales règlementant le développement du PV. Dans le cadre de PV GRID, la base de données a été profondément améliorée, simplifiée et dotée d'un nouveau design rendant son utilisation plus agréable. Elle permet à tout utilisateur d'effectuer des recherches sur la durée et les coûts associés à la réalisation de procédures administratives, en se basant sur les dernières données collectées auprès des acteurs de la filière.

La base de données permet de comparer les pays en fonction d'indicateurs tels que la durée globale du projet, les temps d'attente entre les étapes administratives, la difficulté des barrières et le temps nécessaire à la réalisation des exigences administratives.

Les premiers résultats montrent que les procédures de développement des installations résidentielles sont les plus simples en Allemagne, Belgique et Grèce, alors qu'en Espagne et Suède elles sont les plus chronophages. Dans de nombreux pays ces procédures se complexifient pour les installations commerciales et industrielles (moyenne surface).



Evaluation des cadres réglementaires du PV selon de la durée moyenne du développement par segment (de gauche à droite : Résidentiel, Commercial et Industriel, Centrale au sol). Source : PV GRID

Membre actif :

En France, les données se basent sur l'activité du marché fin 2012 et reflètent donc les conséquences de la réglementation en vigueur. L'absence de données chiffrées pour les grandes installations en toiture ou au sol est due au fait des mécanismes de tarifs d'achats et d'appels d'offres. Ces données sont amenées à évoluer prochainement du fait de la mise en place des Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables. En effet, en l'état, ces schémas prévoient une hausse significative des coûts de raccordement pour les installations supérieures à 36 kVa, qui pèserait sur le développement de la filière en défaveur de la compétitivité de l'électricité solaire.

La base de données PV GRID est accessible ici : www.pvgrid.eu/database

Les informations de la base de données seront régulièrement mises à jour par les partenaires au cours du projet.

PV GRID s'inscrit dans la suite du projet PV LEGAL, qui s'est clôturé en février 2012. PV LEGAL, un projet phare du programme *Intelligent Energy*, est parvenu à supprimer certaines barrières administratives spécifiques aux installations de systèmes PV en Europe. PV GRID, élaboré par la même équipe de projet, se construit sur la coopération de PV LEGAL et se concentre sur les barrières qui ont émergé en lien avec le réseau, conséquences du développement rapide de la technologie PV en Europe.

Le consortium est composé des partenaires suivants :

- Coordinateur : l'association allemande de l'industrie solaire (BSW-Solar) (Allemagne)
- L'association européenne de l'industrie PV (EPIA)
- Le cabinet eclareon Management Consultants
- 13 associations nationales de l'industrie PV : PV Austria (Autriche), EDORA (Belgique), BPVA (Bulgarie), UNEF (Espagne), Enerplan (France), Helapco (Grèce), Assosolare (Italie), Holland Solar (Pays-Bas), PTPV (Pologne), APESF (Portugal), CZEPHO (République Tchèque), SAPI (Slovaquie), SVENSK SOLENERGI (Suède)
- Le laboratoire DERlab (European Distributed Energy Resources Laboratories e. V.) (Allemagne)
- Les gestionnaires de réseaux de distribution : ENEL Distribuzione (Italie), RWE Deutschland AG (Allemagne), Lumen International (République Tchèque)
- L'université pontificale COMILLAS (Espagne)

Contacts :

France: Sylvain Roland,
ENERPLAN, syndicat des
professionnels de l'énergie solaire

Tel : 04 42 32 43 20

Email :

sylvain.roland@enerplan.asso.fr

Europe : Craig Winneker, Head
of Political Communication,
European Photovoltaic Industry
Association

Tel : +32 479 91 63 07

Email : c.winneker@epia.org

Coordinateur :

Thomas Chrometzka, BSW-Solar,
Allemagne

Tel : +49 30 2977788 40

Email :

chrometzka@bsw-solar.de

Avertissement : Le contenu de cette publication n'engage que la responsabilité de son auteur et ne représente pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne. La Commission européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.

